



ATTESTATION D'ABATTAGES (Boucheries de l'intérieur)

Éleveur

NOM, Prénom	Tel./Mob :	Adresse :
Nom de la Société :	Mail :	

Boucher

NOM, Prénom	Tel./Mob :	Adresse :
Nom de la Société :	Mail :	

Mois de Abattoir (nom et adresse) (N° AH ou AHS

Type carcasse	Nombre	Poids carcasse en kg	Poids ressué en kg (-3%)	Montant complément prix (F/kg)	Montant total (F)
Gros bovins, poids supérieur à 310 kg				180	
Gros bovins, poids inférieur ou égal à 310 kg				130	
Veaux				130	
				Total	

Fait à, le

Les données personnelles vous concernant (ci-dessus) sont collectées afin de traiter votre demande d'aide et sont conservées par l'Agence rurale pendant toute la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Elles sont transférées en interne aux services de l'Agence rurale et peuvent être conservées sur un serveur hébergé en Australie.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement sur les données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse : AgenceRurale.dpo-ikigai@moncloud.nc

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés / CNIL)

L'éleveur
(Signature)

Le boucher
(Signature)

L'Agence rurale pourra procéder ou faire procéder à tous contrôles qu'il jugera utiles, en particulier sur les quantités déclarées, sur le versement de la taxe d'abattage au FDEB (6 F/kg) ainsi que sur la structure d'abattage (AH : Agrément d'Hygiène ou AHS : Agrément d'Hygiène Simplifié). Le cas échéant, l'Agence rurale pourra exiger le remboursement des sommes indûment perçues.

À renvoyer à l'Agence rurale (dépôt, poste ou courriel), et joindre obligatoirement :

- * copie des feuilles d'abattage dûment complétées et indiquant lisiblement le nom du vétérinaire ayant inspecté les carcasses,
- * copie des factures de vente acquittées correspondantes,
- * un relevé d'identité bancaire ou postal.